



HAL
open science

Parler de ce qu'on voudrait taire : mémoires protestants au risque de la confession

Isabelle Trivisani-Moreau

► To cite this version:

Isabelle Trivisani-Moreau. Parler de ce qu'on voudrait taire : mémoires protestants au risque de la confession. Dix-septième siècle, 2021, Entre institutionnalisation, répression et Refuge: le protestantisme français au XVIIe siècle (1598-1715), 293 (4), pp.405-418. 10.3917/dss.214.0405 . hal-03719086

HAL Id: hal-03719086

<https://univ-angers.hal.science/hal-03719086v1>

Submitted on 14 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parler de ce qu'on voudrait taire : mémoires protestants au risque de la confession

À la fin du XVII^e siècle, parmi les nombreux protestants français qui gagnent le Refuge, certains prennent la plume pour raconter comment ils furent amenés à quitter leur pays d'origine. On¹ évalue à un peu plus d'une cinquantaine les écrits de cette nature aujourd'hui connus : pour cette présentation, je me limiterai à dix d'entre eux, les récits d'Isaac Dumont de Bostaquet², Jean Migault³, Samuel de Pechels⁴, Jean Valat⁵, Jacques Fontaine⁶ (1658-1728), Anne-Marguerite Du Noyer⁷, Blanche Gamond⁸, Jacques Cabrit⁹, Henry Collot d'Escury¹⁰ et Jean Marteilhe¹¹. Relatant à la première personne du singulier un vécu inscrit dans ce contexte historique, ces écrits présentent des variations notables¹² qu'il s'agisse, entre autres, de leur destination, de la durée des faits relatés, de leur accès à la publication, de leur longueur ou de leur qualité d'écriture : malgré ces écarts, on utilisera par commodité pour les désigner le terme générique de mémoires.

¹ Voir Carolyn Lougee Chappell, « Paper memories and identity papers : why Huguenot refugees wrote memoirs », in Bruno Tribout et Ruth Whelan, *Narrating the Self in Early Modern Europe*, Bern, Peter Lang, « European Connections », 2007, p. 121, n. 2 ; Patrick Cabanel, *Histoire des protestants de France. XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Fayard, 2012, p. 734.

² Isaac Dumont de Bostaquet, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet gentilhomme normand sur les temps qui ont précédé la Révocation de l'Édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande* (1864), éd. Michel Richard, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1968.

³ Jean Migault, *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou victime de la révocation de l'Édit de Nantes (1682-1689)*, éd. Yves Krumenacker, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 1995.

⁴ Samuel de Pechels, *Je ne changerai pas. Mémoires d'un Réfugié Huguenot entre dragonnades et exil. Montauban, 1685 – Dublin, 1692* (trad. abr. ang. 1875, trad. fr. de la trad. ang. 1878, éd. fr. 1936), Ampelos, 2008.

⁵ Jean Valat, *Mémoires d'un protestant du Vigan. Des dragonnades au Refuge (1683-1686)*, éd. Eckart Birnstiel et Véronique Chanson, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2011.

⁶ Jacques Fontaine, *Persécutés pour leur foi. Mémoires d'une famille huguenote* (1838 en anglais, 1887 en français), éd. Bernard Cottret, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2003.

⁷ Anne-Marguerite Du Noyer, *Mémoires de Mme Du N***, *Écrits par Elle-même*, Cologne Pierre Marteau, 1710, t. I à V.

⁸ Blanche Gamond, *Une héroïne protestante, récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-trois-châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ 21 ans, a endurées pour la querelle de l'Évangile ayant dans icelles surmonté toutes tentations par la grâce et providence de Dieu*, éd. Théodore Claparède, Paris, Ch. Meyrueis, 1867.

⁹ Jacques Cabrit, « Autobiographie d'une victime de la Révocation. Jacques Cabrit, pasteur du Refuge (1669-1751) », *Bulletin historique et littéraire. Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXIX, 1890, pp. 530-545 ; II, pp. 587-598 ; III, pp. 635-645 ; IV, t. XL, 1891, pp. 89-96 ; V ; pp. 213-7 ; VI, pp. 360-365 ; VII, pp. 481-7 ; VIII, pp. 584-590 ; IX, pp. 641-651.

¹⁰ Daniel et Henry Collot d'Escury, « Les Collot d'Escury, Réfugiés en Hollande et en Angleterre 1685-1834. Extrait de l'histoire généalogique de la famille Collot d'Escury », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, vol. 10, n° 5/7, 1861, mai-juillet, pp. 306-318.

¹¹ Jean Marteilhe, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil* (1757), éd. André Zysberg, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1989.

¹² Pour envisager des critères d'une typologie des ces écrits, voir Marianne Carbonnier-Burckard, « Les Huguenots et leurs mémoires d'exil », <http://files.exils-huguenots-baronnies.webnode.fr/200000048-b965dba5e9/Carbonnier%20conference%2019-7-2014.pdf>, consulté en janvier 2018.

Auteurs	Dates	Période couverte	Date de rédaction	Première publication
Isaac Dumont de Bostaquet	1632-1709	naissance-rédaction	avril 1688-avril 1693	1864
Jean Migault	1644/5-1707 ?	1681-8	1683-9	1824 (anglais), 1854, 1910
Samuel de Pechels	1644-1732 ?	1685-92	1692 ?	1875 (partielle, anglais), 1878 (trad. fr. de la trad. ang), 1936
Jean Valat	1652-1727	1683-6	avril 1690-octobre 1706	2011
Jacques Fontaine	1658-1728	avant la naissance-rédaction	1722	1838 (anglais), 1887
Anne-Marguerite Du Noyer	1663-1719	naissance-rédaction	1703-10	1710
Blanche Gamond	1664-1718	1683-8	à partir de 1688	1867
Jacques Cabrit	1669- ?	avant la naissance-rédaction	1734-43	1890-1
Henry Collot d'Escury	1682-1733	suite père-rédaction	1717	1861
Jean Marteilhe	1684-1722	1700-13	?	1757

La relation des circonstances dramatiques de ces départs répond aux deux objectifs fréquemment concurrents à l'œuvre dans l'écriture mémorialiste : l'établissement de la vérité sur les faits racontés dans le cadre d'un document susceptible de servir à l'Histoire et l'indication de la part que le mémorialiste-scripteur a prise à ces mêmes événements. Dans le cas des protestants de la fin du XVII^e siècle, le verbe « prendre » peut susciter des réserves : en butte aux persécutions qui entourèrent la Révocation de l'Édit de Nantes, ils ont *a priori* surtout subi des événements qui ont fondu sur eux. Par rapport aux Nouveaux convertis restés en France, les Réfugiés ont toutefois opéré un choix au prix de bien des renoncements, choix qui devrait forcer l'estime. Mais les difficultés de l'installation au Refuge ont tendu situations et relations, si bien que les mémoires, dépassant le stade du simple témoignage à charge contre l'oppression catholique française, ont pu devenir un moyen de faire valoir ses propres mérites aussi bien au plan privé qu'au plan public : afin d'asseoir une nouvelle situation¹³, d'obtenir une aide financière, ou plus globalement de construire une image de soi, on comprend que ces rédacteurs ne se soient pas contentés de montrer l'intensité des persécutions et des pertes subies, mais qu'ils aient aussi songé à faire valoir leur constance dans leur résolution à confesser leur foi.

Or, en matière de constance, les uns et les autres n'ont pas toujours évité les entorses ou au moins les compromis : les églises du Refuge le savaient bien, elles qui avaient prévu, à l'arrivée des Réfugiés, qu'ils puissent faire reconnaissance afin de ramener dans leur giron ces croyants contraints d'abjurer lorsqu'ils étaient encore en France. Mais, selon les individus, les compromis furent plus ou moins importants et il est manifeste que le repentir, qui fonde le moment ponctuel, et parfois collectif, de la reconnaissance¹⁴, est concurrencé par des objectifs différents dans des mémoires, destinés, quant à eux, à rester sur le long terme. Toutefois, entre les faits et leur instrumentalisation, les mémoires des réfugiés protestants, plus encore que les autres mémoires, parce qu'ils émanent d'hommes qui revendiquent leur foi, se fondent sur un fort pacte de vérité qui devrait empêcher leurs auteurs de tordre la réalité pour surévaluer leurs mérites.

¹³ Voir Carolyn Lougee Chappel, art. cit., pp. 121-138 et « Emigration and Memory: After 1685 and After 1789 », in Rudolf Dekker (dir), *Egdocuments and History: Autobiographical Writing in its Social Context since the Middle Ages*, Hilversum, Verloren, 2002, pp. 89-106.

¹⁴ Carolyn Lougee Chappel, « Paper memories and identity papers... », art. cit., pp. 129-130.

C'est ce pacte de vérité qu'on voudrait interroger à travers ces textes en cherchant non pas à remettre en question les faits que les auteurs disent avoir vécus et subis, mais en observant comment ils présentent ce vécu et en mesurant la marge de décision et d'action qui, malgré les persécutions, pouvait leur rester. Comment ces hommes et ces femmes sont-ils partiellement restés acteurs et actrices par rapport à ce qui les dépassait, qu'il s'agisse des actes réalisés au moment même des faits relatés ou de l'acte présent de l'écriture qui leur permet, *a posteriori*, de reprendre la main ? Comment, puisqu'ils ne les masquent pas complètement, parlent-ils de ces situations qui ne leur ont pas toujours été avantageuses du point de vue même de la foi qu'ils affichent comme la raison première de leur exil ? À travers ces choix qu'ont eu à faire ces mémorialistes, on s'intéressera à la dissociation qui caractérise la peinture de ces situations : on verra d'abord comment ils ont tenté de se faire un chemin entre foi et morale, puis comment c'est au sein même de la foi que se retrouvent chez eux des segmentations. On examinera enfin comment, dans l'écriture elle-même, vient s'inscrire cette pratique de la dissociation.

ENTRE FOI ET MORALE

Dans les parcours sinueux qu'ont connus les différents mémorialistes vers le Refuge, si la foi est leur guide, il n'était pas toujours évident qu'elle soit la compagne de tous les instants : plusieurs situations ont pu, en effet, donner lieu à des cas de conscience, des conflits entre les impératifs de la foi et ceux de la morale.

La famille

La question morale se pose en particulier à propos des enfants et plus largement de la famille, qu'une fuite à l'étranger ou un refus d'abjuration mettraient en danger ou, au minimum, dans de grands embarras matériels. Dumont de Bostaquet évoque à plusieurs reprises combien cette préoccupation a contribué à retarder son départ. Parmi ceux qui ont abjuré, plusieurs l'ont explicitement fait pour leur famille, comme l'explique H. Collot d'Escury à propos de son père :

il eut le malheur d'y estre arroité et mis en prison, où il ne resta que quatre jours, car la crainte de faire prendre sa femme et ses enfans quy n'avoient pas été arroité, l'obligea plutôt que les frayeurs de la mort, ou des souffrances qu'on luy avoit fait souffrir à faire une abjuration de sa religion, quy étoit la seule chose qu'on demandoit. Ainsy il fut d'abord en liberté¹⁵ ;

Le mémorialiste y revient lorsqu'il évoque la reconnaissance faite par ce même père à son arrivée en Suisse :

Dès ce (*sic*) que mon père fut arrivé à Bâle, la première chose fut de rendre grâces à Dieu de la faveur qu'il luy avoit accordé, de le tirer et toute sa famille de la Babylone, et de luy demander pardon de la foiblesse qu'il avoit eu de faire abjuration de sa sainte religion, quy est un malheur quy luy a toujours tenu fort à coeur. Mais sans cela sa femme et ses enfans n'auroient guère pu éviter d'estre pris ; ainsy c'est un sacrilège qu'il a commis pour l'amour d'eux, dont nous et les nôtres doivent à tout jamais luy en tenir compte, car il n'y a ni tourmens, ny menasses qui l'eût fait succomber, puisqu'il méprisoit trop la vie et aimoit trop la religion pour avoir commis cette lâcheté¹⁶.

Le refus de l'abjuration et le choix de l'exil ont à l'inverse de graves conséquences pour l'entourage et se traduisent souvent par l'abandon de tout ou partie de ses enfants. Dans le corpus utilisé, il n'est guère que le texte de J. Marteilhe, trop jeune pour être père quand il se lance sur les routes de l'exil, qui ne fasse pas référence à cette situation. On peut bien sûr trouver des excuses à ces abandons : la précipitation quand on est poursuivi, la réduction à

¹⁵ Henry Collot d'Escury, *op. cit.*, p. 312.

¹⁶ Henry Collot d'Escury, *Ibid.*, pp. 312-3.

leurs seuls très jeunes enfants de l'autorisation de sortie accordée aux familles des pasteurs. Mais il arrive aussi que cette décision ait été mûrie. La mère d'H. Collot d'Escury tout comme Mme Du Noyer choisissent de laisser l'un de leurs enfants :

elle avait été obligée de laisser en passant chez une de ses amies un de ses enfants, nommé Siméon, qui étoit le cadet des quatre, parce qu'il étoit trop jeune pour soutenir les fatigues d'un si pénible voyage¹⁷.

Toutes les paroles et les caresses de cet aimable enfant me perçaient et me percent encore le cœur, et il étoit des moments où cela ébranlait bien mes résolutions. Et je crois même que je n'aurais jamais eu la force de les exécuter ni de m'arracher à ses larmes, si je n'étais partie pendant qu'il étoit endormi. Je me consolai dans l'espérance de le revoir quelque jour. Les garçons voyagent plus aisément que les filles. Ainsi, je croyais qu'il pourrait, quand il serait un peu plus son maître, me venir voir en Hollande¹⁸...

Outre les enfants, ce sont aussi des conjoints que les réfugiés ont, au moins un temps, laissés derrière eux. C'est de fait toute la famille qui se trouve bouleversée par la contrainte catholique, mais la conséquence morale se trouve néanmoins partagée : chez Dumont de Bostaquet, des filles, décidées à se faire catholiques, ont abandonné leur vieux père qui refuse de les imiter, mais Bl. Gamond, en route pour échapper à l'abjuration forcée, envoie son frère chercher sa mère, parce qu'elle lui manque, alors qu'elle abandonne son père, car elle le juge trop affaibli pour entreprendre un tel voyage¹⁹. Quelques pages auparavant, lors de l'arrestation de son frère, elle avait empêché sa mère de quitter sa cachette pour venir en aide à celui-ci :

Ah ! ma mère, vous ne prenez pas garde que, quand vous y serez, on vous mettra dans un cachot, et vous ne servirez de rien à mon frère ; au contraire, vous serez privée de tous vos enfants. Et ne vous souvient-il point de ce que Jésus-Christ nous dit dans son Evangile : "Quiconque aimera père ou mère, fils ou filles plus que moy, n'est pas digne de moy ? Et quiconque ne prend sa croix, et ne renonce à soy même, et ne vient après moy, n'est pas digne de moy ; et quiconque aura trouvé sa vie la perdra, et quiconque perdra la vie pour l'amour de moy et de l'Evangile la trouvera, nous dit le Sauveur du monde²⁰."

Passant de l'argument de bon sens à l'exhortation spirituelle, Bl. Gamond trouve le moyen de trancher le dilemme en rappelant la supériorité du spirituel sur le moral qui sont ici en conflit ; mais une telle sublimation de ces abandons n'est pas le fait des autres mémoires qui se montrent bien plus embarrassés à évacuer ainsi le problème moral.

Mensonge et dissimulation

Sur le même plan moral, se présentent aussi des situations de dissimulation et de mensonge. Mme Du Noyer, dans son second exil, emmène à l'insu de son mari ses deux filles ainsi que des bijoux, peut-être aussi de l'argent (deux mille écus), selon les contre-mémoires attribués à son époux. Elle entraîne ainsi ses deux enfants de neuf et treize ans vers l'exil en ne leur expliquant – avec force protestations de franchise – le réel objectif de leur voyage qu'une fois la route bien entamée : le choix qu'elle prétend alors leur laisser est évidemment biaisé par leur jeune âge. Quant à l'argent et aux bijoux, les mémoires mobiliseront d'amples moyens pour tenter de minimiser alternativement leur existence et leur montant car les soupçons à cet égard ont suscité au Refuge à la fois convoitise et défiance : bien des événements négatifs de la vie au Refuge de Mme Du Noyer s'expliquent par là et c'est à restaurer une image rendue de ce fait sulfureuse que s'emploient ses mémoires, ainsi qu'à couvrir d'une gaze cette question de l'argent emporté. J. Fontaine, lui aussi, avait entrepris de garantir financièrement son départ en confiant à un ami un blanc-seing afin de gérer à son

¹⁷ Henry Collot d'Escury, *op. cit.*, p. 312.

¹⁸ Mme Du Noyer, *op. cit.*, t. II, pp. 248-9.

¹⁹ Blanche Gamond, *op. cit.*, pp. 54-5

²⁰ Blanche Gamond, *Ibid.*, pp. 43-4 (Matthieu X 37-9).

avantage ses biens restés en France : mal lui en prit car ledit ami en profite pour s'approprier ces biens sans jamais lui envoyer le moindre paiement. La leçon qu'adresse alors J. Fontaine à ses enfants est double ; en homme d'affaires, il les met en garde contre les excès de confiance, mais il se place aussi sur un plan moins matériel :

Au reste, j'ai été payé selon mon mérite, car j'avais été assez malheureux pour souhaiter qu'ils fissent faire un faux acte afin de tirer quelque chose de mon bien. Ils ont fait le faux acte pour leur profit et non pour le mien. Je reconnais en ceci, comme partout ailleurs, la justice du juste Juge de tout l'univers. Mais, comme Dieu fait tourner toutes choses à l'avantage de ceux qui s'humilient aux pieds du trône de sa grâce, il se peut qu'il se soit servi du péché que j'ai fait en ceci, afin de ne pas souffrir qu'aucun de mes enfants ni petits-enfants soient jamais tentés de retourner dans la Babylone dont il m'a tiré, sous espérance de jouir d'un beau bien, comme plusieurs des enfants de nos réfugiés ont fait²¹...

Plus enclin à la confession que Mme Du Noyer, J. Fontaine reconnaît une faute morale, oubliant cependant son manque de confiance en la Providence de Dieu pour l'aider à trouver des ressources à l'étranger : il se place néanmoins sur le terrain de la foi en garantissant celle de ses enfants.

Autre forme de dissimulation, le vol, que J. Cabrit confesse par exemple sur la route de l'exil :

Dans cette fâcheuse extrémité, ne sachant que devenir, nous nous couchâmes à fond de cale, ensuite nous furetâmes de part et d'autre et nous rencontrâmes sous la main un tonneau de figes sèches, dont une partie du fond était tombée, nous en tirâmes quelques-une[s] et nous les mangeâmes ; nous continuâmes chaque jour pendant la route sans scrupule de conscience, nous croyant autorisés par la nécessité urgente et par l'exemple de quelques autres qui n'étaient pas plus scrupuleux que nous. Avec tout cela je me le reproche encore et si je connaissais le marchand à qui les denrées appartenaient, je lui réparerais volontiers le dommage que je lui fis²².

Souvent acculés aussi par une rencontre imprévue, les fuyards ne trouvent leur salut que dans les mensonges que leurs mémoires, bien que gênés, choisissent d'avouer :

Je fus extrêmement surpris de les voir, mais je fis de nécessité vertu, ou pour mieux dire un vice puisque je dis un mensonge²³...

Que le mémorialiste reconnaisse ou non sa part de conscience au moment des faits, il vient en tout cas pointer, au temps de l'écriture, qu'il y avait là un cas de conscience. Pour ce qui est des questions morales, la justification des auteurs tient au fait que l'enjeu spirituel de la fuite l'emporte sur la faute morale : mais le pacte de vérité les contraint, dans le « tribunal imaginaire²⁴ » que dressent les mémoires, à faire état de ce qu'il y a bel et bien à excuser.

UNE FOI SEGMENTÉE

C'est aussi sur un plan strictement spirituel que l'on surprend les mémorialistes à négocier avec leur conscience. Devant la contrainte, ils mettent en place un système plus ou moins élaboré de degrés qui viennent segmenter leur adéquation à leur foi.

Demi-mesures

²¹ Jacques Fontaine, *op. cit.*, p. 47.

²² Jacques Cabrit, *op. cit.*, pp. 590-1.

²³ Jean Valat, *op. cit.*, p. 103.

²⁴ Selon l'expression de Gisèle Mathieu-Castellani dans *La Scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Puf, « Écriture », 1996, p. 14.

Après une longue résistance, Dumont de Bostaquet finit ainsi par concéder ce qui n'apparaît d'abord que comme une vague promesse ; celle-ci trouve à nouveau son excuse dans des raisons morales, mais pas seulement :

La peur de voir tant de femmes et filles exposées à l'insolence du cavalier à qui tout étoit permis, me força de signer, entre les mains de ces deux hommes, aussi laids que des démons et aussi pleins de malice et de cruauté, que je promettois, en obéissant aux volontés du roi, d'embrasser la religion catholique en dedans Noël.

Le temps étoit encore long, et je me flattois que Dieu auroit pitié de nos misères, et que peut-être il y auroit du changement²⁵.

Ménageant sa conscience par cette tentative de procrastination, il doit néanmoins dans un second temps exécuter ce qui l'a en fait déjà engagé :

je voyois approcher avec douleur le temps que le marquis de Beaupré m'avoit donné pour achever cette tragédie. Il fallut enfin s'y résoudre dans le temps de l'échéance et avaler cette pilule de bonne grâce, à quoi il m'exhortoit fort, et passer par les mains du pénitencier de Notre-Dame de Rouen, nommé Auvré. Je signai sur son registre ; et après m'avoir lu Notre Père, etc., et Je crois en Dieu et le Psaume LI, le tout en français, il me donna l'absolution. Je lui fis après serment de n'aller jamais à la messe que je ne fusse convaincu de la vérité des choses que la violence seule nous contraignoit de signer²⁶...

Le premier renoncement ne saurait empêcher de jeter un doute sur la possibilité de satisfaire ce deuxième scrupule religieux.

L'abjuration comme arrangement

De la dissociation entre abjurer et aller à la messe, que tente un peu désespérément Dumont de Bostaquet, on pourrait rapprocher une autre dissociation, présente dans plusieurs textes : l'abjuration est un bon moyen d'échapper à l'étroite surveillance qui contraint les protestants et de leur permettre de gagner le Refuge. C'est ainsi que deux Nouveaux Convertis la recommandent à J. Valat :

Ils nous représentèrent l'impossibilité qu'il y avait de sortir du royaume, à cause des gardes qui étaient sur toutes les frontières. Et comme ils étaient de nos intimes amis, ils nous pressaient d'autant plus qu'ils croyaient être obligés de nous détourner d'un danger où nous allions évidemment nous précipiter, attendu surtout que l'édit de Nantes était révoqué. Ils nous faisaient entendre que nous devions comme eux céder à la force du torrent, dans l'espérance que le temps changerait bientôt ; et que si nous ne nous trouvions pas bien dans cette religion, nous pourrions faire dans la suite avec plus de commodité ce que nous n'entreprendrions alors qu'avec beaucoup de peine et de danger²⁷.

Ne pouvant satisfaire pleinement aux impératifs de la foi, ces mémorialistes protestants se trouvent ainsi poussés à les dissocier les uns des autres, à les hiérarchiser ou au moins à chercher à répondre à une partie d'entre eux à défaut d'une approche globalisante de leur foi.

En matière de dissociation on peut aussi évoquer les cas des individus qui n'ont pas abjuré et qui, avant d'avoir pu gagner le Refuge, ne parviennent à se cacher et à survivre qu'avec l'aide des membres de leur famille qui, eux, ont signé : c'est le cas de J. Valat que nourrit sa femme dans ses diverses cachettes ou de J. Migault, avant son emprisonnement et son abjuration, largement aidé dans la gestion de sa grande famille par sa fille Jeanneton qui passe pour avoir signé. D'une certaine manière, leur constance n'est possible que parce qu'ils s'appuient sur le renoncement de leurs proches.

La question des compromissions

²⁵ Dumont de Bostaquet, *op. cit.*, pp. 102-3.

²⁶ Dumont de Bostaquet, *Ibid.*, pp. 105.

²⁷ Jean Valat, *op. cit.*, p. 81.

Un récit tel que celui de Bl. Gamond fait particulièrement ressortir combien ces arrangements liés à la contrainte pouvaient être ressentis comme des compromissions dangereuses pour la conscience de chacun. À partir du moment où elle est recluse à l'hôpital de Valence sous l'autorité du terrible La Rapine, on pourrait penser qu'il ne reste plus pour elle beaucoup de marge de décision, mais la question de la messe à laquelle on l'oblige à assister soulève bien à ses yeux un cas de conscience :

Mais la plus grande de toutes nos souffrances, c'est qu'on nous faisait aller deux fois le jour au temple des idoles. Je ne puis penser à cela que je ne tire des torrents de larmes de mes yeux, puisque c'est le plus grand péché que j'aye commis en ma vie ; c'est pourquoi je m'adresse aux personnes pieuses et leur demande le secours de leurs prières, afin que ce péché ne me soit point imputé. Je ne le cache pas, car ceux qui cachent leurs transgressions ne prospèrent point, mais ceux qui les confessent et délaissent obtiendront miséricorde. J'ai dit : Je ferai confession de mes transgressions à l'Éternel, et tu as ôté la peine de mon péché ; et avec Job : J'ai péché : que te feray-je, conservateur des hommes ? Je me confesse à Dieu, et Dieu est fidelle et juste pour me pardonner mes péchés ; je passe condamnation devant Dieu, afin de n'être point condamnée. Je confesse que ma vie n'a pas répondu à la sainteté de notre religion ; c'est pourquoi Dieu a permis que j'aye souffert tant de maux²⁸.

Un peu plus tard, à nouveau battue et traînée pour aller à la messe, elle parvient par ses cris et à force de se débattre à convaincre un capucin :

Monsieur, ce qui se fait par force et sans foy est péché, dit Saint Paul aux Romains. C'est pourquoy j'aime mieux mourir que de pécher de rechef ; faites moy mourir, je suis prête de recevoir la mort, mais non pas d'aller à votre messe²⁹.

De fait, elle obtient satisfaction, maintenant ainsi un espace pour l'exercice de la foi, si exigeant soit-il. Par rapport aux autres mémorialistes qui, à un moment au moins, ont composé, on pourrait dire qu'elle revendique sa part de responsabilité là où d'autres cherchent davantage à se trouver des excuses. Elle montre jusqu'où on peut aller en parvenant à faire déboucher son martyre non pas sur une gloire et une reconnaissance différées, mais sur un succès immédiat et concret. Dans l'ensemble de notre corpus, Bl. Gamond est celle qui présente le parcours le moins hésitant : son récit est à ce titre celui qui offre le moins de prise au soupçon de faiblesse, mais cela tient aussi à ce qu'elle lui confère un tour spécifique. En effet, au-delà du témoignage, l'incipit du récit en fait un outil de méditation dont les enjeux concernent le sentiment de doute ou d'abandon qui a pu, au cours de leurs épreuves, toucher bien des protestants :

C'est pourquoy je n'ay pas dessein de les [mes persécutions] étaler au long, mais de rechercher à la gloire de Dieu et de sa Parole, qui seule doit être notre guide dans tous nos desseins, les raisons pour lesquelles Dieu nous afflige ; car sans doute un Dieu, qui est la sagesse même, en a de très-grandes et de très-justes. (...) j'entreprendray d'autant plus volontiers ce sujet, que je vois qu'il n'y a rien qui trouble davantage les fidelles ; car, quoique nous fassions profession de croire que [Dieu] dispense les maux avec cette même justice qui règle l'univers, néantmoins nous ne pouvons pas nous persuader qu'il ne nous fut meilleur de n'être point affligés, et de passer notre vie dans le calme et dans la tranquillité³⁰.

Poussés dans les moindres retranchements de leur foi, les protestants avaient de quoi s'égarer. Si le texte de Bl. Gamond, comme le fait aussi en plusieurs occasions celui de J. Fontaine, place invariablement sa confiance en Dieu, il n'était pas impossible que le doute gagnât les protestants et fragilisât leur résolution. S. de Pechels, décontenancé de ne pas retrouver sa famille en Angleterre après avoir réussi à s'évader de Saint-Domingue où il avait été déporté, s'exclame ainsi :

²⁸ Blanche Gamond, *op. cit.*, pp. 113-4

²⁹ Blanche Gamond, *Ibid.*, p. 136 (Épître aux Romains XIV 23).

³⁰ Blanche Gamond, *Ibid.*, pp. 29-30.

Mon Dieu, aie pitié de moi, et accorde-moi, au milieu de toutes ces épreuves, la grâce de ne pas murmurer, mais de me soumettre avec résignation à ta volonté dans toutes les circonstances de ma vie³¹ !

LA DISSOCIATION DANS L'ÉCRITURE

Au-delà de la description de ces situations d'obligation de choix, comment cette dissociation se retrouve-t-elle dans l'écriture même des textes ? De récentes études analysant ces récits de réfugiés se sont interrogées sur les modèles qui leur donnent formes : pour Carolyn Lougee Chappell³², la pratique de la reconnaissance, les visites rendues par les réfugiés à leur arrivée auprès de personnes susceptibles de les aider et les récits oraux qu'ils leur livraient ont ouvert la porte à la rédaction de parcours pour lesquels la dimension du repentir, au-delà de la seule relation des persécutions, peut être présente. Ruth Whelan³³ et David Van der Linden³⁴ soulignent, parmi ces modèles, l'influence de l'écriture biblique, cette langue de Canaan qui pénètre la tonalité et le phrasé de leurs relations. À ces propositions, on pourrait ajouter à quel point cette dissociation, pratiquée dans une situation de foi empêchée, se répercute ultérieurement dans la rédaction.

Temps de l'histoire et temps de la narration

Il arrive ainsi que les mémorialistes exploitent de façon habile l'écart entre temps des faits et temps de l'écriture. C'est le cas pour le récit de l'abjuration de J. Cabrit dont les parents ont déjà gagné l'étranger et qui aimerait en faire autant :

Enfin on me donna le plus pernicieux conseil du monde, pour faciliter mon évasion, ce fut de faire semblant d'abjurer ma Religion et d'embrasser la Romaine. On me dit qu'il y avoit à un village nommé Boisset, à une demie lieue d'Anduze, un prêtre fort doux qui n'exigeoit autre choses de ceux auxquels il donnoit des certificats de réunion, c'est ainsi qu'on s'exprimoit, si ce n'est qu'ils renonçassent à leurs erreurs, sans entrer en aucun détail et qu'ils crussent sincèrement en J.-C. Je me laissai persuader ; j'allai trouver ce prêtre avec une nombreuse compagnie de réformés. Il ne nous fit d'autre question que celle dont je viens de vous parler ; il nous présenta un livre où nous ne vimes que des noms, nous y écrivimes le nôtre, ensuite une tirelire où nous jettâmes une pièce de 5 sous, et il nous renvoya en nous donnant sa bénédiction.

Cette faute m'a paru si légère, sous prétexte que je ne fis jamais aucun acte de l'Église Romaine, que je n'y pensai presque pas alors, mais je m'en repenty dans la suite et je me la reproche encore aujourd'hui, car je devois confesser hautement et jusqu'au dernier soupir de ma vie, la Religion où j'étois né et dans laquelle j'avais été élevé parce que je la croyais la meilleure³⁵.

Marquant nettement l'écart de conscience entre le temps de l'histoire, celui de la naïveté, et le temps de la narration, celui de l'autobiographie, le mémorialiste infantilise à dessein le jeune homme qu'il était et dont il se dissocie.

C'est le même type de procédé qu'utilise Mme Du Noyer quand elle évoque les circonstances de son mariage avec un catholique qui entraîne abjuration : après la déconvenue d'un premier exil au Refuge, un enfermement aux Nouvelles Catholiques, un malentendu amoureux, un second prétendant pressant, les conseils bien avisés de son entourage, le lecteur est poussé à une certaine compréhension. La mémorialiste a en effet su se dépeindre comme

³¹ Samuel de Pechels, *op. cit.*, p. 43.

³² Carolyn Lougee Chappell, « "The Pains I took to Save my/his Family": Escape Accounts by a Huguenot Mother and Daughter after the Revocation of the Edict of Nantes », *French Historical Studies*, Winter 1999, vol. 22, n° 1, pp. 11-13.

³³ Ruth Whelan, « From the other side of silence: Huguenot life-writing, a dialogic art of narrating the self », in Bruno Tribout et Ruth Whelan, *Narrating the Self...*, *op. cit.*, pp. 139-159.

³⁴ David van der Linden, *Experiencing Exile. Huguenot Refugees in the Dutch Republic, 1680-1700*, Farnham, Ashgate, 2015, pp. 171-3.

³⁵ Jacques Cabrit, *op. cit.*, p. 539.

une toute jeune fille influençable et privée d'appui qui a bien le droit à un peu de bonheur, d'autant que le prêtre n'a demandé qu'« un seul oui pour toutes les deux affaires³⁶ », qu'il n'est pas question de messe, et que la confession se résume à une conversation au cours d'une promenade dans le jardin ! Ainsi le mot tabou d'abjuration n'aura jamais été prononcé, ni pour le passé, ni pour le présent.

Une chronologie perturbée

Le travail de la narration se mesure aussi dans la façon dont la chronologie est gérée : si l'ordre des faits est souvent respecté, il n'en est pas vraiment de même de la durée des étapes du récit, précisément parce que l'organisation n'est pas diariste mais isole tout au plus des dates importantes aux yeux du scripteur. Pour ceux qui ont eu le malheur d'abjurer, on constate ainsi qu'avant cet acte évidemment problématique de longs passages sont consacrés à évoquer les nombreuses abjurations des autres, qu'il s'agisse de personnes connues, dont les noms s'ajoutent dans les nombreux détours du récit, ou de collectifs, une famille, la foule³⁷, « toute la paroisse³⁸, » « Toutes nos familles³⁹ » ou tout Rouen, qui paraît « une ville prise d'assaut⁴⁰ ». Grâce à cette multiplication des abjurations d'autrui, ce qui apparaît, c'est moins l'abjuration du mémorialiste, qui finit par arriver, que l'endurance dont il a fait preuve pour n'avoir pas cédé plus tôt. Distinct du groupe qui a « succombé » avant lui, le mémorialiste n'emploie d'ailleurs pas tout à fait les mêmes périphrases quand il cherche à contourner le terme trop cru d'abjuration : quand il s'agit de lui, ces périphrases sont plutôt floues ou elliptiques. Il procède par allusion, en indiquant par exemple qu'il a signé sans dire quoi, alors que le regard de consternation porté sur les autres entraîne plutôt des expressions aggravantes : Mme Du Noyer rapporte ainsi l'expression en usage de « marque de la bête⁴¹ ».

Deux temps se dégagent alors nettement dans la vie de ceux qui ont abjuré : pour certains, la narration fait alors état d'une profonde crise intérieure. Alors qu'auparavant ils observaient avec réprobation et inquiétude les autres, c'est désormais vers eux-mêmes que se tourne leur regard, ouvrant une faille intime qui les rend comme étrangers à eux-mêmes. Cette dissociation intérieure se traduit nettement dans le récit de l'abjuration de J. Migault :

je demandai à sortir de cette prison sans penser que j'allais me précipiter dans une autre, ou plutôt dans un abîme, où j'eusse péri et demeuré enseveli à toujours, si la miséricorde de Dieu n'eût abondé par-dessus mon péché.

Mais, grâces immortelles soient à jamais rendues à ce bon Dieu, à ce bénin Sauveur et Rédempteur, lequel a eu pitié de moi et de vous ! Il a fait passer derrière mon péché, et il ne veut plus se souvenir de mon iniquité, m'ayant retiré de cet effroyable abîme de malheurs où je m'étais précipité si lourdement, et m'ayant ensuite, pour comble de grâces et de bénédictions, accordé le plaisir et la consolation de vous voir, neuf de vous, en pleine liberté d'écouter sa sainte Parole⁴².

Après un euphémisme – car, pour « sortir de (...) prison », il y a quelques contreparties – le mémorialiste diffère le récit de l'abjuration elle-même et procède à une prolepse dès la relative, « où j'usse péri », dont le verbe est un irréel du passé et indique par là qu'il n'en a pas été ainsi. Au lieu donc de l'évocation de la scène attendue, le mémorialiste procède ainsi, au présent, à une action de grâce qui vient annuler les sombres effets du passé en ramenant son propos vers le temps de la narration. Ce n'est qu'ensuite qu'il revient au temps passé de l'histoire :

³⁶ Mme Du Noyer, *op. cit.*, t. II, pp. 115-120.

³⁷ Mme Du Noyer, *op. cit.*, t. I, p. 134.

³⁸ Jean Migault, *op. cit.*, p. 34.

³⁹ Isaac Dumont de Bostaquet, *op. cit.*, p. 105.

⁴⁰ Isaac Dumont de Bostaquet, *Ibid.*, p. 97.

⁴¹ Mme Du Noyer, *op. cit.*, t. I, p. 134.

⁴² Jean Migault, *op. cit.*, p. 75.

Au sortir de cette prison, un officier me conduisit au couvent de l'Oratoire, et là je signai un billet sans m'enquérir de ce qui était écrit. Je ne faisais pourtant point de doute de ce qu'on y employait, et ce fut cela même qui presque m'accabla dès un moment après que j'en fus sorti. L'horreur de mon péché se présenta si fortement à moi, dès que je ne vis plus de garde autour de moi, que je fus presque au désespoir pour quelque temps⁴³.

Ce n'est donc qu'après la prolepse que l'abjuration elle-même est décrite de façon assez détaillée pour mettre en relief le tourment intérieur de l'auteur. En précisant qu'il signe « sans [s'] enquérir de ce qui étoit écrit », il suggère, au-delà de la certitude de ce qui y figure et de la pleine conscience de son acte, une sorte de précipitation fébrile. Le « pourtant », qui introduit une opposition dans la phrase suivante, réfère à une autre scène possible – normale pourrait-on dire – celle dans laquelle la connaissance du contenu de ce billet l'aurait conduit à surtout refuser de signer ; mais on n'est plus ici dans la norme et l'acte exorbitant de la signature ne peut que conduire celui qui le commet à un état de « désespoir » où le mémorialiste peint un divorce intérieur.

Segmentation par insertion

De telles perturbations de l'ordre du récit, l'on peut rapprocher d'autres infractions comme celles qui viennent interrompre sa linéarité afin d'y insérer des éléments hétérogènes. Cela se passe par exemple lorsque J. Marteilhe délaisse un moment la relation de son propre parcours pour raconter l'histoire de ses deux compatriotes, Sorbier et Rivasson (S. et R. dans l'édition de 1757), enfermés comme lui dans la prison de Tournai : désireux d'échapper aux galères, ils sont prêts à abjurer, puis y renoncent quand ils apprennent qu'un acte de violence commis par l'un d'entre eux ne saurait, malgré l'abjuration, les dispenser de leur peine⁴⁴. Après force tractations, l'intervention d'un jésuite leur permet d'échanger leur abjuration contre deux commandements militaires plutôt avantageux. Présentée de façon détachée au moyen d'un titre intermédiaire avec changement de page, comme le pratiquent souvent à cette époque les romans, l'histoire serait immorale si cette belle carrière militaire n'était interrompue par la mort qui vient les faucher au combat. La morale et la foi sont donc sauvées grâce à ce récit édifiant qui n'aura pas manqué en outre d'être distrayant car Sorbier et Rivasson, avant d'endosser l'habit de soldats, étaient de bons vivants : grâce à l'argent dont ils s'étaient munis, ils avaient fait de la prison un lieu de franche ripaille.

L'édification est aussi présente dans un autre type d'insertion, les lettres, comme celles que l'on trouve chez Mme Du Noyer ou Bl. Gamond : celle-ci donne place dans son récit à des lettres émanant de son parrain, le pasteur Murat, réfugié en Suisse, ou d'un autre correspondant dont elle tait par prudence – dit-elle – le nom. Partageant leurs discours entre l'exhortation à persévérer et l'admiration qu'ils expriment à l'égard de sa constance et son courage, ces épistoliers introduisent dans l'autobiographie une voix autre qui apporte témoignage et peut aller jusqu'à la louange, bien au-delà de ce que l'auteure pourrait décemment faire par elle-même.

De telles insertions qui se constituent en preuves montrent ainsi que ces mémorialistes ont conscience des failles que le lecteur pourrait repérer dans la subjectivité de leurs discours, failles qu'ils s'efforcent de combler en recourant à ces matériaux hétérogènes.

Les mémoires des réfugiés protestants d'après la Révocation nous fournissent bien des renseignements sur tout un groupe à travers les persécutions ou les itinéraires géographiques de leurs auteurs et de ceux qu'ils ont côtoyés, mais ils nous montrent aussi une subjectivité à l'œuvre dans un autre itinéraire, celui d'une foi perturbée qui a dû composer. Si le genre des

⁴³ Jean Migault, *Ibid.*

⁴⁴ Jean Marteilhe, *op. cit.*, pp. 66sq.

mémoires offre, pour reprendre l'expression de Gisèle Mathieu-Castellani, une « scène judiciaire de l'autobiographie », ces réfugiés qui ont retrouvé la possibilité de confesser leur foi, confessent aussi à travers leurs récits une vérité qui montre à quel point ils ont eu à trancher entre foi et morale, mais aussi au sein d'une foi rendue parcellisée. Au-delà des différences qui caractérisent le parcours de chaque individu, la pratique de la dissociation adoptée par force dans le passé se retrouve assez constamment dans le présent de leur écriture qui tente de faire cohabiter passé et présent et élabore par à-coups et raccords une chronologie des fautes afin de les constituer en nouveaux sujets.

Isabelle TRIVISANI-MOREAU
Université d'Angers. 3 LAM

BIBLIOGRAPHIE

ŒUVRES ET SOURCES :

- Cabrit, Jacques, « Autobiographie d'une victime de la Révocation. Jacques Cabrit, pasteur du Refuge (1669-1751) », *Bulletin historique et littéraire. Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XXXIX, 1890, pp. 530-545 ; II, pp. 587-598 ; III, pp. 635-645 ; IV, t. XL, 1891, pp. 89-96 ; V ; pp. 213-7 ; VI, pp. 360-365 ; VII, pp. 481-7 ; VIII, pp. 584-590 ; IX, pp. 641-651.
- Collot d'Escury, Daniel et Henry, « Les Collot d'Escury, Réfugiés en Hollande et en Angleterre 1685-1834. Extrait de l'histoire généalogique de la famille Collot d'Escury », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, vol. 10, n° 5/7, 1861, mai-juillet, pp. 306-318.
- Dumont de Bostaquet, Isaac, *Mémoires d'Isaac Dumont de Bostaquet gentilhomme normand sur les temps qui ont précédé la Révocation de l'Édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande* (1864), éd. Michel Richard, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1968.
- Du Noyer, Anne-Marguerite, *Mémoires de Mme Du N***, *Ecrits par Elle-même*, Cologne Pierre Marteau, 1710, t. I à V.
- Fontaine, Jacques, *Persécutés pour leur foi. Mémoires d'une famille huguenote* (1838 en anglais, 1887 en français), éd. Bernard Cottret, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2003
- Migault, Jean, *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou victime de la révocation de l'Édit de Nantes (1682-1689)*, éd. Yves Krumenacker, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 1995.
- Gamond, Blanche, *Une héroïne protestante, récit des persécutions que Blanche Gamond, de Saint-Paul-trois-châteaux, en Dauphiné, âgée d'environ 21 ans, a endurées pour la querelle de l'Évangile ayant dans icelles surmonté toutes tentations par la grâce et providence de Dieu*, éd. Théodore Claparède, Paris, Ch. Meyrueis, 1867.
- Marteilhe, Jean, *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil* (1757), éd. André Zysberg, Paris, Mercure de France, « Le Temps retrouvé », 1989.
- Pechels, Samuel de, *Je ne changerai pas. Mémoires d'un Réfugié Huguenot entre dragonnades et exil. Montauban, 1685 – Dublin, 1692* (1878 en anglais, traduction abrégée en français en 1892, traduction intégrale en français en 1936), Ampelos, 2008.
- Valat, Jean, *Mémoires d'un protestant du Vigan. Des dragonnades au Refuge (1683-1686)*, éd. Eckart Birnstiel et Véronique Chanson, Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 2011.

ÉTUDES :

- Cabanel, Patrick, *Histoire des protestants de France. XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Fayard, 2012.
- Lougee Chappell, Carolyn, « “The Pains I took to Save my/his Family”: Escape Accounts by a Huguenot Mother and Daughter after the Revocation of the Edict of Nantes », *French Historical Studies*, Winter 1999, vol. 22, n° 1, pp. 1-64.
- Lougee Chappell, Carolyn, « Emigration and Memory: After 1685 and After 1789 », in Rudolf Dekker (dir), *Egdocuments and History: Autobiographical Writing in its Social Context since the Middle Ages*, Hilversum, Verloren, 2002, pp. 89-106.
- Lougee Chappell, Carolyn, « Paper memories and identity papers : why Huguenot refugees wrote memoirs », in Bruno Tribout et Ruth Whelan, *Narrating the Self in Early Modern Europe*, Bern, Peter Lang, « European Connections », 2007, pp. 121-138.
- Mathieu-Castellani, Gisèle, *La Scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Puf, « Écriture », 1996.
- Van der Linden, David, *Experiencing Exile. Huguenot Refugees in the Dutch Republic, 1680-1700*, Farnham, Ashgate, 2015.
- Whelan, Ruth, « From the other side of silence: Huguenot life-writing, a dialogic art of narrating the self », in Bruno Tribout et Ruth Whelan, *Narrating the Self in Early Modern Europe*, Bern, Peter Lang, « European Connections », 2007, pp. 139-159.

Résumé en français:

À partir d'un corpus de dix mémoires protestants partis au Refuge après la Révocation de l'Édit de Nantes, sont examinées les situations de conflits intérieurs dans lesquelles se sont trouvés leurs auteurs : il s'agit d'abord de conflits entre la foi et la morale touchant souvent à leurs propres familles et se repérant dans la pratique de la dissimulation et du mensonge. Mais la contrainte catholique a aussi pour effet de segmenter de l'intérieur une foi qui ne peut plus être pleinement vécue et va jusqu'à trouver dans l'abjuration un arrangement temporaire, en des compromissions que les auteurs peinent à dénoncer. Les marques de cette segmentation intérieure se retrouvent dans le texte où le processus de reconfiguration mémorielle laisse apparaître des failles qui sont autant celles de l'écriture que du sujet : l'écart entre temps de l'histoire et temps de la narration, les perturbations de la chronologie ou les variations énonciatives par insertion.

Mots-clefs:

mémoires, Refuge protestant, morale, foi, conflit intérieur, sujet

Résumé en anglais :

Through a corpus of ten memoirs written by Protestants who left for the Refuge after the Revocation of the Edict of Nantes, are examined the situations of internal conflicts in which their authors were. These oppositions include conflictual relations between faith and morality, often affecting their own families, and can be traced in the practice of dissimulation and lying. Furthermore, the Catholic constraint leads to a segmentation inside their faith and even temporary abjuration and compromises they struggle to denounce. These intern segmentation marks can be seen in the texts through a reconfiguration process of memoirs that reveals flaws both from writing and Subject, such as the difference between time of the History and time of story-telling, or chronological disruptions and inclusions.